

AMAP « Les fromages de Riglane »

3 OCTOBRE 2017 - 20 MARS 2018

Lieu de distribution : COUERON - Centre Henri Normand

Entre	Christian BASTARD Paysans fromagers Nantais Riglane 02.40.31.81.85	et	Nom Prénom Adresse Tel : Mail :
-------	---	----	---

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP.

Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits.

Le présent contrat règle les modalités de vente entre le producteur de produits laitiers et le consommateur pour une **durée de 6 mois environ à compter du 3 octobre 2017 au 20 mars 2018 inclus**.

Les livraisons s'effectueront **le mardi tous les quinze jours** (*attention décalage d'une semaine en décembre –voir dates sur fichier «COMMANDES-Riglane-a-remplir.xlsx»*)

Ce contrat s'établit sur 13 distributions, qui ont lieu de **18h à 19h15**.

Les engagements du producteur

- Je m'engage à respecter la charte nationale des AMAP (en particulier les dix principes de l'agriculture paysanne)
- Je m'engage à fournir des fromages issus de productions labellisées « AB » fabriqués dans la fromagerie des Paysans fromagers nantais à partir de lait de vache selon les normes du cahier des charges agriculture biologique -AB-.
- Je (ou un représentant) m'engage à être présent chaque quinzaine, le mardi entre 18h00 et 19h15.
- Je m'engage à accueillir les adhérents sur mon exploitation au moins une fois par an.

Les engagements du consommateur

- Je reconnais les contraintes du producteur et j'accepte d'assumer les risques liés à ce type de production, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de produits.
- Je viens remplir mon panier au local de distribution (Centre Henri Normand) aux dates et heures précisées ci-dessus ce qui me permet de mieux connaître le producteur-agriculteur partenaire.
- Quand je ne peux pas venir, je m'arrange avec quelqu'un qui puisse prendre mon panier et élarger à ma place. Les paniers non retirés pourront être partagés entre les permanents ou d'autres consommateurs.
- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins 2 permanences sur le lieu de distribution selon le planning fixé par les coordinateurs et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.
- J'accepte la responsabilité des produits dès réception, en particulier pour ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.
- J'ai pris connaissance des produits disponibles : **PRODUITS AU LAIT CRU**

Galet frais (environ 150 g) (type saint Marcellin frais)	2,15 €	Tomme de Riglane (lait entier) (environ 350g) – frottée à sec 2 fois par semaine (croûte dite « fleurie »)	6.15 €
Galet affiné (environ 150 g) (type saint Marcellin affiné)	2,30 €	Belle de Nantes (environ 350g) – frottée avec de l'eau légèrement salée, croûte dite « lavée »	6,35 €
Galet enrobé (environ 150 g) (galet frais enrobé ou mélangé avec des épices, herbes et aromates)	2,20€	Meule du Sillon (tomme avec 1/4 de lait écrémé) (environ 350 gr) – pâte pressée, assez dense, facile à râper	6.20 €
Crème fraîche crue (25 cl)	2,50 €	Beurre salé ou doux (250 gr)	3,90 €
Délice nantais (type reblochon) (environ 300g)	6,50 €	Palet Nantais (lait entier) (environ 320g) – petite tomme à croûte dite « fleurie »	6,10 €
Camembert (environ 250g)	4,40 €		

Minimum commande : Il vous est demandé une **commande minimale de 5€ par quinzaine**.

De plus, merci de commander un fromage pour toute commande de beurre ou de crème fraîche.

NB : tous les produits sont fabriqués au lait entier sauf la meule du sillon qui est composée avec ¼ de lait écrémé.

COMMANDES ET PAIEMENT

- Je choisis pour **chaque livraison un minimum de cinq euros**. Je remplis le fichier excel joint.
- Je m'engage pour 6 mois en payant de manière anticipée la somme de _____ en _____ fois (jusqu'à 3 fois). **MERCI de mettre tous les centimes sur le 1^{er} règlement pour obtenir des chiffres entiers pour le 2^{ème} et 3ème règlement.**

• 1 chèque à la signature	• Encaissement novembre 2017	Chèque(s) à établir à l'ordre de : PAYSANS FROMAGERS NANTAIS
• 2 chèques à la signature	• Encaissement novembre 2017/ janvier 2018	
• 3 chèques à la signature	• Encaissement novembre 2017 / janvier 2018 / mars 2018	

POUR VALIDER VOS COMMANDES

Merci de :

1/ **Avant le 19 septembre 2017 ENVOYER par MAIL le fichier Excel rempli («commandes Riglanne à remplir») à : jupois5@orange.fr**

ET

2/ **Avant le 26 septembre au plus tard, remettre les versions papier = le contrat signé, en 2 exemplaires, + le règlement, à Christine Jouvence La Chataigneraie 44 220 COUERON.**

FIN DU CONTRAT

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.

Un adhérent peut quitter l'AMAP en cours de saison et céder son contrat à un remplaçant présent sur la liste d'attente (les coordinateurs gèrent cette liste).

Fait à Couëron

Le ____.

Signature du producteur:
Christian BASTARD

Nom, prénom, du consom'acteur et signature